

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1336

10 juillet 2009

SOMMAIRE

Anadolu Saràl	64125	Les Colonnes S.A.	64120
A + T architecture S.A.	64113	Maag Pump Systems S.à r.l.	64115
AZ Socfin	64119	Mamimama Holding S.A.	64122
Ballast Nedam International Product Management Luxembourg	64108	Marara SC	64114
Bulgarian Acquisition Company VI S.à r.l.	64126	Master Products	64112
Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.	64126	Maxime S.à r.l.	64125
Denebola	64123	Michel of Luxembourg S.A.	64111
Durybel S.A.	64122	Mipojoma Holding S.A.	64115
Emera Sicav	64119	Musi Investments S.A.	64120
Entreprise Cardoso Constructions Saràl ..	64108	New Technologies Lux	64127
Eurofield S.A.	64127	Nicko et Cie S.A.	64125
Euro-Invest International Company S.A.	64111	Onil S.à r.l.	64127
Exmar Offshore Lux S.A.	64109	Pamplona PE Holdco 8 S.A.	64082
Financière Cotilas S.A.	64110	Preslin Holding S.A.	64113
Flavien Company Spf S.A.	64120	Reinvest S.A.	64123
Franship Offshore SA	64109	Royal Holding Limited (S.A.)	64125
Front Investments S.A.	64110	Royal Holding Limited (S.à r.l.)	64125
Fundo	64109	Sales Business Materials	64124
Gecos Finance S.A.	64112	Siadf Holding	64110
Genavco S.A.	64121	Soares-Goncalves S.à r.l.	64127
Greenwich Consult S.A.	64122	Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions	64124
HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l.	64123	Soludec-Development	64124
ICG Minority Partners Fund 2008 S.A. SICAR	64119	Stanhope	64109
ICM Diversified Alpha Series	64115	Tecto Luxembourg S.A.	64126
Immobilière d'Avrignac S.A.	64121	Tenaris S.A.	64114
International Hotel Development Company S.A.	64112	Ternium S.A.	64114
KCTG Holdings I S.à r.l.	64123	The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF	64121
Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l.	64124	Top Net De Luxe S.à r.l.	64112
Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l. ..	64124	UK Investments S.à r.l.	64113
		Union Commerciale et Artisanale de la Commune de Clemency (U.C.A.C.)	64111
		Via Media Production	64125
		Wemaes Investments S.A.	64114

Pamplona PE Holdco 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.390.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of April, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch s/ Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Pamplona PE Holdco 8 S.A. (the Company), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.390, incorporated on 18 March 2009 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, published in Mémorial C number 782 of April 10th, 2009.

The Meeting is chaired by Gabriel de La Bourdonnaye, lawyer, professionally residing in Luxembourg, who appoints as Secretary Natalie Guelfi, Lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Mieke Verstraeten, jurist, professionally residing in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the bureau of the Meeting (the Bureau)).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 (one Cent) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Decision to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety;
3. Authorisations for the amendment of the drafting of the Articles of Association as a consequence of the above item on such matters as might be deemed necessary or convenient for the interest of the Company;
4. Appointment of the members of the Management Board (as defined below);
5. Appointment of the members of the Supervisory Board (as defined below);
6. Acknowledgment of the appointments of Mr. Vincent Goy and Mr. Pavel Nazarian as member of the Management Board (as defined below) and discharge to Mr. Raphael Poncelet as director of the Company; and
7. Miscellaneous.

III. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders being represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves (i) to amend the Articles and (ii) to insert new articles in the Articles in order to implement a two-tier structure of the board of the Company and incorporate certain provisions of a shareholder agreement entered into by and between the shareholders of the Company. As a consequence of such changes, the Meeting further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

ARTICLE OF ASSOCIATION OF PAMPLONA PE HOLDCO 8 S.A.

1. Art. 1. Definitions. For the purposes of these Articles:

(i) Act of 19 December 2002 means the Luxembourg act of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies

(ii) Additional Securities means any Ordinary Shares and any convertible preferred equity certificates issued by the Company and transferred by the Fund to the Managers in accordance with an agreement dated 27 March 2009 (as amended from time to time) between the Managers, the Company and the Fund

- (iii) Articles means these articles of association of the Company
- (iv) Audit Committee has the meaning ascribed to it in article 34.1
- (v) Bad Leaver has the meaning ascribed to it in article 12.2
- (vi) Chairman of the Management Board has the meaning ascribed to it in article 19.1
- (vii) Chairman of the Supervisory Board has the meaning ascribed to it in article 27.1
- (viii) Company means Pamplona PE Holdco 8 SA
- (ix) Companies Act means the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;
- (x) Drag-Along has the meaning ascribed to it in article 11.1
- (xi) Drag-Along Sellers has the meaning ascribed to it in article 11.1
- (xii) First Subscription has the meaning ascribed to it in article 8.1
- (xiii) Fund means Pamplona Capital Partners II, LP
- (xiv) Further Funding means an additional financing, either from a bona fide third party or from the Shareholders, which occurs in circumstances where the Supervisory Board, acting reasonably and taking into account the forecast, budgets, products and markets of the Group has determined that there are material uncertainties within the next 12 months that lead to significant doubt about whether the Group can carry on business as a going concern and therefore such additional financing is required in order to carry on the activities of the Company and shall not, for the avoidance of doubt, include any drawings under the Working Capital Facility
- (xv) General Meeting means a general meeting of the Shareholders
- (xvi) Good Leaver has the meaning ascribed to it in article 12.3
- (xvii) Group means, collectively, all direct and indirect subsidiaries of the Company
- (xviii) Individual Investment Amount means the initial amount invested by a Manager upon him becoming a Shareholder of the Company
- (xix) Intermediate Leaver has the meaning ascribed to it in article 12.4
- (xx) Leaver means a Manager who ceases to be an employee of the Group
- (xxi) Legal Entity has the meaning ascribed to it in article 18.4
- (xxii) Management Board shall have the meaning ascribed to it in article 17
- (xxiii) Manager means an Original Manager or any senior employee of the Group that acquires Shares
- (xxiv) Market Value has the meaning ascribed to it in article 12.6
- (xxv) Ordinary Shares means, from time to time, all issued and outstanding ordinary shares in the share capital of the Company;
- (xxvi) Original Managers means Derek Whitworth and John Hudson
- (xxvii) Permitted Transfer has the meaning ascribed to it in article 9.2
- (xxviii) Proposed Transfer has the meaning ascribed to it in article 10.1
- (xxix) Related Party shall mean: (a) any entity which will hold Shares on behalf of the Fund; (b) any of the participants in the Fund (where a transfer is made by way of a distribution in kind or otherwise under the documentation or laws governing that fund); or (c) any new fund bona fide advised by Pamplona Capital Management LLP
- (xxx) Relevant Percentage has the meaning ascribed to it in article 12.5
- (xxxii) Remuneration Committee has the meaning ascribed to it in article 34.4
- (xxxii) Securities means the Shares and any convertible or non convertible preferred equity certificates issued by the Company and any other securities issued by the Company from time to time
- (xxxiii) Shares means from time to time, collectively, the Ordinary Shares and any other issued shares of any class in the capital of the Company (or any of them if the context so requires)
- (xxxiv) Shareholders means the Fund, the Original Managers and any person to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company), and Shareholder means any of them
- (xxxv) Sole Shareholder has the meaning ascribed to it in article 2.2
- (xxxvi) Supervisory Board has the meaning ascribed to it in article 17
- (xxxvii) Syndication Transfer has the meaning ascribed to it in article 10.5
- (xxxviii) Tag-Along means the right given to a Shareholder under article 10.1
- (xxxix) Working Capital Facility means working capital facilities of up to EUR 50 million to be made available to the Group following the adoption of these Articles

2. Art. 2. Form and Name.

- 2.1 There exists a public limited liability company {société anonyme} under the name of "Pamplona PE Holdco 8 SA".
- 2.2 The Company may have one Shareholder (the Sole Shareholder) or more Shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

2.3 Any reference to the Shareholders in the articles of association of the Company shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one Shareholder.

3. Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg city by a resolution of the Management Board.

3.2 Where the Management Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 16 below.

5. Art. 5. Corporate object.

5.1 The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

5.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, Shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the Group.

5.3 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company belonging to the Group. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

5.4 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

5.5 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

5.6 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

5.7 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

6. Art. 6. Share capital.

6.1 The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), represented by 3,100,000 (three million one hundred thousand) Ordinary Shares having a par value of EUR 0.01 (one Euro Cent) per Ordinary Share.

6.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 16 below.

6.3 The authorised capital is set at EUR 1,000,000 (one million Euro) divided into 100,000,000 (one hundred million) Ordinary Shares.

6.4 The Management Board is authorised to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, within a period expiring on the fifth anniversary of the date of formation of the Company subject to extension to be decided by the General Meeting adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in article 16 below.

6.5 In connection with this authorisation to increase the share capital and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act, the Management Board is authorised, subject to article 8, to waive or to limit any preferential subscription

rights of the existing Shareholders for the same period of five years and to determine if any issue premium will have to be paid in the course of this capital increase.

6.6 The Management Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to Shareholders in lieu of dividends.

6.7 Each time the Management Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Management Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

7. Art. 7. Shares.

7.1 The Shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

7.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

7.3 Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman of the Management Board or by any other two members of the Management Board.

7.4 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledge.

7.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

7.6 The Company shall be authorised to issue redeemable Shares in accordance with article 49-8 of the Companies Act.

8. Art. 8. Pre-emption rights.

8.1 If there is a Further Funding, each Shareholder shall have pre-emption rights in respect of such Further Funding on the same terms as the other providers of such amounts, save where such Further Funding is provided by a bona fide third party predominantly in the form of debt funding. Any offer to participate in a Further Funding shall remain open for a period of not less than 14 (fourteen) days unless the Supervisory Board, acting reasonably, determines that such funding is urgently required given the cash flow requirements of the Group. In that event, the Fund or a bona fide third party may provide all the Further Funding (the First Subscription) provided that, within 10 (ten) days of the Securities that are the subject of the First Subscription (the First Subscription Securities) having been allotted or any right over the First Subscription Securities having been granted, the Company shall offer to all other Shareholders (other than any person to whom First Subscription Securities were allotted) such number of securities as would result in those Shareholders holding the same proportions of each relevant class of security as they held prior to the issue of First Subscription Securities, such Securities to be acquired by the relevant Shareholders at the same price and on the same terms as by the persons who acquired First Subscription Securities, and such offer shall remain open for a period of not less than 14 (fourteen) days.

8.2 The pre-emption rights in respect of any offer to participate in a Further Funding shall be in proportion to each Shareholder's holding of Securities at the relevant time (but after the clawback provisions in article 8.3 below have taken effect) and the holding of Securities of a Shareholder will be diluted as a result of such Further Funding if he/she/it does not take up his/her/its rights to participate

8.3 Subject to article 8.4, if the Supervisory Board determines that Further Funding is required, any Additional Securities previously acquired by the Managers shall be retransferred to the Fund for no consideration.

8.4 For the avoidance of doubt, the clawback of Additional Securities contemplated by article 8.3 shall not apply if:

(a) additional financing is required in connection with an acquisition, whether direct or indirect, by the Company of businesses or share holdings from an unrelated third party; or

(b) if the Further Funding is required in circumstances where the Fund, acting reasonably, has determined that there has been a material adverse change to the market in which the Group operates.

8.5 If at any time, other than in the circumstances contemplated by article 8.1 above, but also in the circumstances contemplated by article 8.4(b) above, additional financing is to be provided by the Fund to the Company, in these circumstances each Shareholder shall have pre-emption rights in respect of any such offer of new securities on the same terms and on the same timeframes as the other Shareholders. The pre-emption rights in respect of any offer to participate in such additional financing shall be in proportion to each Shareholder's holding of Securities at the relevant time (including, for the avoidance of doubt, the Additional Securities held by the Managers) and the holding of Securities of a Shareholder will be diluted as a result of such additional financing if he/she/it does not take up his/her/its rights to participate.

9. Art. 9. Transfer of shares.

9.1 If less than all the Shares in the Company are transferred to a third party, the transferor shall execute the transfer only after, and under the condition that, the transferee, before such transfer, has assumed any and all obligations of the transferor related to the Shares as provided for in any contractual arrangements entered into by and between the Shareholders, as amended and/or modified from time to time and has executed the necessary accession documents related to such contractual arrangements prior to the effectiveness of the intended transfer and assignment.

9.2 Any Shares held by a Manager shall be transferable only in the event of the execution of a Drag Along right, a Tag Along right, if the Manager is a Leaver or if the Fund has agreed to such transfer. Notwithstanding the above, any Shares held by a Manager shall at all times be transferable either to their spouses, children or to a family trust (hereinafter referred to as a Permitted Transfer), provided that such persons assume any and all obligations of the transferor related to the Shares as provided for in these Articles and any contractual arrangements entered into by and between the Shareholders, as amended and/or modified from time to time, and have executed the necessary accession documents related to such contractual arrangements.

9.3 A Manager will be the sole beneficial owner of the issued Shares registered in his name, unless he/she/it transfers the beneficial interest in such Shares to his spouse, children or to a family trust subject to the provisions set out in article 9.2 above.

9.4 A Manager will not grant or create any option, right to acquire, mortgage, charge, pledge, lien or other form of security or encumbrance on, over or affecting his Shares, nor will he enter into any agreement or commitment to give or create any of the foregoing in respect of them, without the prior written consent of the Fund.

9.5 The Fund shall have rights of first refusal on any transfer of Shares other than a Permitted Transfer.

9.6 Every Shareholder shall ensure that he/she/it is at all times able and legally empowered to transfer with full title guarantee the Shares held by him/he/it if so required by these Articles.

10. Art. 10. Tag along and Syndication.

10.1 Save as set out in articles 10.2 through 10.6 below, if the Fund intends to transfer and assign all its Shares by means of sale, transfer and assignment, exchange, contribution, conversion or in any comparable manner (a Proposed Transfer), the Proposed Transfer may not take place unless the potential purchaser makes an offer to acquire all the Shares held by the remaining Shareholders on the same terms and conditions, which offer is expressed to be open for acceptance for at least 21 (twenty-one) days (a Tag-Along).

10.2 If the Fund intends to transfer and assign only part of its Shares, a potential purchaser shall only be required to make an offer to the remaining Shareholders (on the same basis as contemplated by article 10.1) to acquire the same percentage of their Shares as those to be acquired from the Fund.

10.3 If the Fund transfers and assigns to a third party such number of Shares that results in the Fund holding less than 50.1% (fifty point one per cent.) of the voting rights in the Company (a Relevant Transfer), then, if a Manager resigns on or at any time after the Relevant Date (and for these purposes the Relevant Date means the date falling 18 (eighteen) months after the date of a Relevant Transfer), all of the Additional Securities held by such Manager shall vest fully, the provisions of article 12 shall not apply to any of the Shares held by him/her/it and he/she/it shall be entitled to retain his Shares following the cessation of his employment.

10.4 Articles 10.1, 10.2 and 10.3 above shall not apply where a transfer or assignment by the Fund is made to a Related Party.

10.5 At any time within the period of 12 (twelve) months following the adoption of these Articles, the Fund may (subject to article 10.6 below) transfer, without triggering any pre-emption rights, the Tag Along rights under this article or any similar rights, certain of the Shares held by it to any person provided that the consideration for such transfer is the subscription or acquisition price paid by the Fund for the relevant Shares and provided that following such transfer the Fund holds not less than 50.1% (fifty point one per cent.) of the voting rights in the Company (a Syndication Transfer).

10.6 Except where the proposed transferee of Shares is already a Shareholder, it shall be a condition precedent to any transfer by the Fund to any person pursuant to article 10.5 above that, prior to the same being effected, such person shall accede to any contractual arrangements entered into by and between the Shareholders, as amended and/or modified from time to time.

11. Art. 11. Drag along.

11.1 If the holders of more than 50 % (fifty per cent.) of the Shares in the Company (the Drag Along Sellers) intend to sell more than 50 % (fifty per cent.) of the Shares to a bona fide third party purchaser, the Drag Along Sellers may require each remaining Shareholder to sell and transfer the respective pro rata amount of Shares relative to the amount of such Shares to be sold by the Drag Along Sellers by means of sale and assignment, exchange, contribution, conversion or in a comparable manner on the same terms and conditions as those applicable to the Drag Along Sellers (hereinafter referred to as the Drag-Along). The request for the Drag-Along shall be asserted in advance in writing to the remaining Shareholders. The rights of the remaining Shareholders under article 10 shall remain unaffected.

11.2 Within the framework of the exercise of the Drag-Along, the Fund shall be entitled to negotiate the conditions of the transfer with the potential purchaser. The Fund shall inform the remaining Shareholders on the state of the ne-

negotiations to the extent legally possible and practically reasonable. The remaining Shareholders shall each be obliged to treat such information strictly confidential with respect to the potential purchaser and/or third parties, and, without the prior consent of the Fund specifying manner and scope, shall refrain from maintaining contacts with the potential purchaser or from communicating to it business or other information about the Company or its affiliated enterprises.

12. Art. 12. Compulsory transfers.

12.1 If a Manager becomes a Leaver, he shall, if directed by the Fund, be obliged, to the extent legally permissible, to sell and transfer, without undue delay, his/her/its Shares on the terms and at the purchase price set out in articles 12.2, 12.3 and 12.4 below. Any obligation to transfer the Shares shall be subject to the condition precedent of the payment of a purchase price (to be determined subject to the provisions below).

12.2 A Leaver is considered as a Bad Leaver if he at any time leaves to go to a competitor of the Group or if his employment is terminated as a result of: (a) serious criminal acts either committed by him or to which he is complicit; or (b) any fraudulent or grossly negligent acts; or (c) wilful actions that materially damage the business of the Group. If a Leaver qualifies as a Bad Leaver, he will, if directed by the Fund, be obliged to transfer, without undue delay, all Shares held by him to the Company (who will transfer such Shares to such employees of the Group as are nominated from time to time by the Remuneration Committee) and will not receive any proceeds from these transfers.

12.3 A Leaver is considered as a Good Leaver if his cessation of employment occurs as a result of death, permanent disability or retirement at the normal retirement age (of 65 (sixty-five) years) or as a result of the death, terminal illness or permanent disability of a spouse or dependant child or where his employment has been terminated in circumstances that are determined by an employment tribunal or court (in the relevant jurisdiction) to be or amount to wrongful dismissal (and, for the avoidance of doubt, this shall exclude any finding of unfair dismissal) or where the Supervisory Board determines that a Leaver is to be treated as a Good Leaver in circumstances where such Leaver would not, but for such determination by the Supervisory Board, be a Good Leaver. A Good Leaver will, if directed by the Fund, be obliged to transfer, without undue delay, all Shares (including, for the avoidance of doubt, any Additional Securities) held by him to the Company (who will transfer such Shares to such employees of the Group as are nominated from time to time by the Remuneration Committee) and will receive the Market Value for all his Shares.

12.4 A Leaver is considered as an Intermediate Leaver if: (a) he resigns or he is given notice under his service contract; or (b) his employment is terminated in circumstances which do not fall within the scope of the definition of Bad Leaver as contemplated by article 12.2 or Good Leaver as contemplated by article 12.3; or (c) where the Supervisory Board determines that a Leaver is to be treated as an Intermediate Leaver in circumstances where such Leaver would, but for such determination by the Supervisory Board, be a Bad Leaver. An Intermediate Leaver will, if directed by the Fund, be obliged to transfer, without undue delay, all Shares (save for any Additional Securities he received) held by him to the Company (who will transfer such Shares to such employees of the Group as are nominated from time to time by the Remuneration Committee) and will receive the lower of (a) in respect of the Shares he subscribed for, his Individual Investment Amount accrued at a rate of 4 (four) % per annum since the date of such subscription and, in respect of any Shares acquired or subscribed for after the initial subscription on or around the date of adoption of these Articles, the acquisition or subscription price of such Shares accrued at a rate of 4 (four) % per annum since the date of such acquisition or subscription, or (b) the Market Value of the Shares. Any Additional Securities received by an Intermediate Leaver must, at the direction of the Fund, be transferred to the Company (who will transfer such Shares to such employees of the Group as are nominated from time to time by the Remuneration Committee) and he will receive the Market Value for the Relevant Percentage of his Additional Securities and no consideration for the remainder of his Additional Securities.

12.5 For the purposes of article 12.4, the Relevant Percentage shall be 0 (zero) at the date the Leaver first acquires Additional Securities and shall, on each anniversary of that date, increase to:

- (a) First anniversary: 10 (ten) per cent.
- (b) Second anniversary: 25 (twenty-five) per cent.
- (c) Third anniversary: 50 (fifty) per cent.
- (d) Fourth anniversary: 75 (seventy-five) per cent.

12.6 For the purpose of this article 12, Market Value shall be determined as follows: Within four weeks after a Manager becomes a Leaver, the Fund (on behalf of all Shareholders other than the Leaver) and the Leaver shall agree in good faith on the Market Value. If they cannot reach an agreement within this time period, the Market Value shall be determined by a reputable investment bank or corporate finance advisor to be agreed in good faith between the Fund and the Leaver. If they are not able to reach an agreement on the investment bank or corporate finance advisor to be appointed within two weeks upon expiry of the four week period, such reputable investment bank or corporate finance advisor shall be appointed upon request of either the Leaver or the Fund by the Institute of Chartered Accountants in England and Wales after consideration of their proposals and comments. The investment bank or corporate finance advisor appointed in accordance with the foregoing provisions shall be instructed to determine within two weeks the Market Value by taking into account the proposals of the Leaver and the Fund regarding the purchase price to be determined provided, however, that the Market Value to be determined by the investment bank or corporate finance advisor shall not exceed the higher proposal and shall not be below the lower proposal of the Leaver and the Fund. The costs of the investment bank or corporate finance advisor shall be borne 75 (seventy-five) per cent. by the Company or its legal successors and 25 (twenty-five) per cent. by the Leaver. If a determination of the Market Value has been carried out in accordance with this article

within the period of six months prior to the date on which a Manager becomes a Leaver, such determination will, unless the Supervisory Board determines, acting in good faith, that it would be unreasonable to do so taking into account prevailing economic conditions, be used for the purposes of determining the Market Value for the Shares of that Manager.

13. Art. 13. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

14. Art. 14. Powers of the general meeting.

14.1 If the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

14.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act.

15. Art. 15. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings.

15.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, each year on the second Friday in June at 11.00 a.m. local time, or at the latest six months after the end of the financial year.

15.2 If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Management Board exceptional circumstances so require.

15.4 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

15.5 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16. Art. 16. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

16.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

16.2 The Management Board as well as the Supervisory Board and the statutory auditor(s) or, if exceptional circumstances require so, any two members of the Management Board acting jointly may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be sent by registered mail and addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

16.3 Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and notices shall be sent by registered letters eight days before the General Meeting to registered Shareholders.

16.4 Each Share is entitled to one vote.

16.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

16.6 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to Shares for which the Shareholder does not participate in the vote or abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

16.7 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders.

16.8 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

16.9 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.10 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the Shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

16.11 Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

16.12 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

16.13 Minutes shall be kept at the registered office of the Company.

16.14 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Management Board or any two other members of the Management Board.

17. Art. 17. Management. The Company is managed by a management board (the Management Board), which carries out its function under the control of a supervisory board (the Supervisory Board).

18. Art. 18. Appointment and Removal of the members of the management board.

18.1 The members of the Management Board shall be appointed by the General Meeting in accordance with the Articles and the Companies Act. The General Meeting shall determine the number of members of the Management Board, the term of their office and their remuneration (if any) and it may remove any member of the Management Board with or without cause.

18.2 The members of the Management Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

18.3 In the event of any vacancy because of death, retirement, resignation of a member of the Management Board or otherwise, the Supervisory Board shall appoint new members to fill the vacancies

18.4 Where a legal person is appointed as a member of the Management Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Management Board in accordance with the Companies Act.

19. Art. 19. Meetings of the management board.

19.1 The Management Board shall appoint a chairman (the Chairman of the Management Board) among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Management Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Board. The Chairman of the Management Board will preside at all meetings of the Management Board. In his/her absence, the other members of the Management Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Management Board present or represented at such meeting.

19.2 The Management Board shall meet upon call by the Chairman of the Management Board or any two members of the Management Board at the place indicated in the notice of meeting.

19.3 Written notice of any meeting of the Management Board shall be given to all the members of the Management Board at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice.

19.4 No such written notice is required if all the members of the Management Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Management Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Management Board.

19.5 The Management Board shall meet as often as the business and interests of the Company may require.

19.6 Any member of the Management Board may act at any meeting of the Management Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another member of the Management Board as his or her proxy.

19.7 The Management Board can validly debate and take decisions only if a majority of its members are present or represented. A member of the Management Board may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two members of the Management Board are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

19.8 In case of a tied vote, the Chairman of the Management Board shall have a casting vote.

19.9 Any member of the Management Board may participate in a meeting of the Management Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Management Board attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Management Board can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Management Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

19.10 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Management Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each member of the Management Board. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

20. Art. 20. Minutes of meetings of the management board.

20.1 The minutes of any meeting of the Management Board shall be signed by the Chairman of the Management Board or any member of the Management Board who presided at such meeting.

20.2 Minutes shall be kept at the registered office of the Company.

20.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman of the Management Board.

21. Art. 21. Powers and Duties of the management board.

21.1 The Management Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles or by contractual arrangements between the Shareholders to the General Meeting or the Supervisory Board fall within the competence of the Management Board.

21.2 At least every three (3) months, the Management Board will submit a written report to the Supervisory Board, in which it describes the status of the Company's business activities and the provisional development. In addition, the Management Board will inform the Supervisory Board of any events that might have a noticeable influence on the Company's situation.

21.3 If an operation requires the approval of the Supervisory Board and the Supervisory Board refuses the approval, the Management Board may submit the issue to the General Meeting.

22. Art. 22. Delegation of powers.

22.1 The Management Board may appoint a person (or several persons) (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, either a member of the Management Board or not, to the exclusion of any member of the Supervisory Board, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

22.2 The Management Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a member of the Management Board or not, to the exclusion of any member of the Supervisory Board, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

22.3 The Management Board is also authorised to appoint a person, either member of the Management Board or not, to the exclusion of any member of the Supervisory Board, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

23. Art. 23. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Management Board. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Management Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 22 above.

24. Art. 24. Liability of the management board.

24.1 Members of the Management Board assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them, in accordance with the Articles and the Companies Act, in the name of the Company.

They are liable towards the Company for the performance of their mandate and ordinary misconduct of management (fautes commises dans leur gestion).

24.2 They are jointly and severally liable towards the Company and any third parties for breaches of the Articles or the Companies Act.

25. Art. 25. Indemnification.

25.1 The Company may indemnify any member of the Management Board and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a member of the Management Board of the Company or, at his/her request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

25.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled.

26. Art. 26. Appointment of the supervisory board.

26.1 The Company's management by the Management Board is supervised by a Supervisory Board. The Management Board shall be supervised by a Supervisory Board composed of at least three persons who need not be Shareholders of the Company. The members of the Supervisory Board shall be elected by the General Meeting for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for reappointment.

26.2 Where a Legal Entity is appointed as a member of the Supervisory Board, the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as a member of the Supervisory Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

26.3 The General Meeting shall also determine the number of members of the Supervisory Board, their remuneration (if any) and the term of their office. A member of the Supervisory Board can be removed, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

27. Art. 27. Meetings of the supervisory board.

27.1 The Supervisory Board shall appoint a chairman (the Chairman of the Supervisory Board) among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board. The Chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of the Supervisory Board. In his/her absence, the other members of the Supervisory Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

27.2 The Supervisory Board shall meet upon call by the Chairman of the Supervisory Board or any two members of the Supervisory Board as often as necessary for the interests of the Company at the place indicated in the notice of meeting. The Chairman of the Supervisory Board needs to call a meeting at the request of at least two members of the Supervisory Board or at the request of the Management Board.

27.3 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all the members of the Supervisory Board at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

27.4 No such written notice is required if all the members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

27.5 The Supervisory Board meets as often as necessary.

27.6 The Supervisory Board may invite members of the Management Board to attend its meetings. In this case, the members of the Management Board will only have an advisory function.

27.7 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another member of the Supervisory Board as his or her proxy.

27.8 The Supervisory Board can validly debate and take decisions only if a majority of its members and one or more directors representing the Fund are present or represented. A member of the Supervisory Board may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two members of the Supervisory Board are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

27.9 In case of a tied vote, the Chairman of the Supervisory Board shall have a casting vote.

27.10 Any member of the Supervisory Board may participate in a meeting of the Supervisory Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Supervisory Board attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Supervisory Board can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Supervisory Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

27.11 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Supervisory Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each member of the Supervisory Board. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

28. Art. 28. Minutes of meetings of the supervisory board.

28.1 The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by the Chairman of the Supervisory Board or any member of the Supervisory Board who presided at such meeting all the members of the Supervisory Board present at such meeting.

28.2 Minutes shall be kept at the registered office of the Company.

28.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman of the Supervisory Board, or any two members of the Supervisory Board.

29. Art. 29. Powers and Duties of the supervisory board.

29.1 The Supervisory Board permanently controls the management of the Company by the Management Board without interfering in the management.

29.2 The Supervisory Board shall have the right to examine all the activities of the Company. Its members shall have access, at the Company's registered office, to the Company's books, accounts, correspondence, minutes and in general, to any documents of the Company. At the request of the Supervisory Board, the Management Board shall give any information that is necessary for the Supervisory Board's control of the management. In addition, the Supervisory Board can proceed to or require any verifications in relation to its function.

30. Art. 30. Delegation of powers.

30.1 The Supervisory Board may appoint one or more of its members for the performance of one or more specific tasks.

30.2 It may also decide to form committees within the Supervisory Board. The composition and the activities of such committees will be determined by the Supervisory Board and they will act under its control. However, the Supervisory Board cannot delegate to any committee the powers which are expressly attributed to the Supervisory Board itself by the Companies Act or the Articles, and such delegation to any committee cannot result in a reduction or limitation of the powers of the Management Board.

31. Art. 31. Liability of the members of the supervisory board.

31.1 Members of the Supervisory Board assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them, in accordance with the Articles and the Companies Act, in relation to their control of the management of the Company. They are liable towards the Company for the performance of their mandate and ordinary misconduct (*fautes commises dans leur surveillance*).

31.2 They are jointly and severally liable towards the Company and any third parties for breaches of the Articles or the Companies Act.

32. Art. 32. Membership of the management board and the supervisory board.

32.1 No person can simultaneously be a member of the Management Board and a member of the Supervisory Board.

32.2 However, in the event of any vacancy at the Management Board, the Supervisory Board may appoint one of its members to act on the Management Board. During this period, the duties of this person in its capacity as a member of the Supervisory Board will be suspended.

33. Art. 33. Conflict of interests.

33.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the Management Board or the Supervisory Board or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

33.2 In the event that any member of the Management Board or the Supervisory Board of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such member of the Management Board or the Supervisory Board shall make known such personal and opposite interest to the Management Board or the Supervisory Board and the conflict shall be mentioned in the minutes of the meeting. Such member of the Management Board or the Supervisory Board shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and the interest of the

member of the Management Board or the Supervisory Board therein, shall be reported to the next following General Meeting.

33.3 In addition, if a member of the Management Board has any personal and opposite interest in any transaction of the Company, the approval of the Supervisory Board is required.

33.4 The two preceding paragraphs do not apply to resolutions concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

34. Art. 34. Committees.

34.1 The Supervisory Board shall appoint a committee of the Supervisory Board to be called the Audit Committee. The Supervisory Board may from time to time decide to change the composition of the Audit Committee. The Audit Committee shall deal with all material questions concerning auditing and accounting policy of the Group and its financial controls and systems.

34.2 All resolutions of the Audit Committee shall require a simple majority of the members of the Audit Committee present at the meeting. In the case of an equality of votes in the Audit Committee, the chairman of the Audit Committee shall have a second or casting vote.

34.3 Minutes shall be kept at the registered office of the Company. All minutes shall be in the English language. The minutes shall be adopted by the Chairman of the Audit Committee and shall be signed by him as evidence thereof. These minutes will be provided to the members of the Supervisory Board.

34.4 The Supervisory Board shall appoint a committee of the Supervisory Board to be called the Remuneration Committee. The Remuneration Committee shall have responsibility for making recommendations to the Supervisory Board on bonus arrangements for all employees and the terms of appointment and the benefits of the Managers for each financial year of the Company.

34.5 All resolutions of the Remuneration Committee shall require a simple majority of the members of the Remuneration Committee present at the meeting. In the case of an equality of votes in the Remuneration Committee, the chairman of the Remuneration Committee shall have a second or casting vote.

34.6 Minutes shall be kept at the registered office of the Company. All minutes shall be in the English language. The minutes shall be adopted by the Chairman of the Remuneration Committee and shall be signed by him as evidence thereof. These minutes will be provided to the members of the Supervisory Board.

35. Art. 35. Disclosure of information. The members of the Management Board and the Supervisory Board, as well as any other person called upon to attend meetings of such governing bodies are obliged not to disclose any information in relation to the Company in their possession whose disclosure would be likely to damage the interests of the Company, to the exclusion of cases in which such disclosure is required or admitted by a legal or regulatory provision applicable to public limited liability companies (sociétés anonymes) or where it is in the public interest. This duty continues after their mandates have come to an end.

36. Art. 36. Statutory and Independent auditor(s).

36.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, by one or several independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

36.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting.

36.3 If the conditions of article 69 (in combination with article 35) of the Act of 19 December 2002 are met, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The General Meeting will determine their number, their remuneration and the term of their office.

37. Art. 37. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

38. Art. 38. Annual accounts.

38.1 Each year, at the end of the financial year, the Management Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Act of 19 December 2002.

38.2 At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Management Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

38.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Management Board and of the independent auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

39. Art. 39. Allocation of profits.

39.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

39.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act.

39.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Management Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Management Board.

39.4 Subject to prior written approval of the Supervisory Board, the Management Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

40. Art. 40. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 16 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

41. Art. 41. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

Third resolution

The Meeting resolves to set the number of members of the Management Board at 3 (three).

The Meeting further resolves to appoint the following persons as members of the Management Board:

- (a) Mr. Pavel Nazarian, company executive, professionally residing at 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- (b) Mr. Fabrice Léonard, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; and
- (c) Mr. Vincent Goy, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Fourth resolution

The Meeting resolves to set the number of members of the Supervisory Board at 5 (five).

The Meeting further resolves to appoint the following persons as members of the Supervisory Board;

- (a) Mr. Martin Schwab, company director, professionally residing at 25 Park Lane, London, W1K1RA, United Kingdom;
- (b) Mr. Michael Rosen, company director, professionally residing at 25 Park Lane, London, W1K1RA, United Kingdom;
- (c) Mr. John Hudson, company director, residing at Oakmere, North Weirs, Brockenhurst, S042 7QA, United Kingdom;
- (d) Mr. Derek Whitworth, company director, residing at 11 Acacia Drive, Melbourne, Derbyshire, DE73 8LT, United Kingdom; and
- (e) Mr. Raphaël Poncelet, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Fifth resolution

The Meeting resolves that the terms of office of (i) the members of the Management Board, and (ii) the members of the Supervisory Board will expire after the annual General Meeting of the year 2010.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions and more particularly of the change of the management structure of the Company from a single tier structure to a two-tier structure, the Meeting notes that Mr. Pavel Nazarian, Mr. Fabrice Léonard and Mr. Vincent Goy are now members of the Management Board.

The Meeting further notes that Mr. Raphael Poncelet is now a member of the Supervisory Board and, for the avoidance of doubt, no longer a director of the Company. The Meeting gives him discharge (quitus) for his duties for, and in connection with his mandate as a director of the Company for the period from the date of incorporation of the Company, i.e. 18 March 2009, to the date of this general meeting.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to empower any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to see on behalf of the Company to any formalities as deemed necessary in connection with the above resolutions.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand seven hundred euro (EUR 3,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch s/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the présent original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch s/Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Pamplona PE Holdco 8 S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.390. La Société a été constituée 18 mars 2009, en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, au Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 782 du 10 avril 2009.

L'Assemblée est présidée par Gabriel de La Bourdonnaye, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, qui nomme en tant que secrétaire Natalie Guelfi, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que Secrétaire.

L'Assemblée désigne en tant que scrutateur Mieke Verstraeten, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (le président, le secrétaire et le scrutateur constituent ensemble le bureau de l'Assemblée (le Bureau)).

Les actionnaires représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte et seront signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il apparaît sur une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'ensemble des actions de la Société, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Décision de modifier et de reformuler les statuts de la Société dans leur intégralité;
3. Autorisation d'effectuer la modification des statuts de la Société afin de refléter le point de l'agenda repris ci-dessus en toute chose nécessaire ou utile dans l'intérêt de la Société;
4. Nomination des membres du Directoire (tel que défini ci-dessous);
5. Nomination des membres du Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous);
6. Mandats de M. Vincent Goy et M. Pavel Nazarian comme membres du Directoire (tel que défini ci-dessous) et décharge à M. Raphaël Poncelet pour l'exécution de son mandat d'administrateur de la Société; et
7. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour (et de toutes autres informations utiles), qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier les Statuts et (ii) d'y insérer de nouveaux articles afin de remplacer le conseil d'administration de la Société par un directoire et un conseil de surveillance et d'y faire figurer certaines dispositions d'un pacte d'actionnaire conclu par les actionnaires de la Société. Par conséquent, l'Assemblée décide de procéder à la nouvelle numérotation et à la reformulation des Statuts dans leur intégralité, et dans la mesure du nécessaire, d'y insérer ou d'y modifier les titres des statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

STATUTS DE PAMPLONA PE HOLDCO 8 S.A.

1. Art. 1^{er}. Définitions. Aux fins des présents Statuts:

- (i) Loi du 19 décembre 2002 désigne la loi du Luxembourg du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes financiers des sociétés
- (ii) Titres Supplémentaires désigne toutes Actions Ordinaires ou convertible preferred equity certificate émis par la Société et transférés par le Fonds aux Managers conformément à un accord en date du 27 mars 2009 (tel que modifié le cas échéant) entre les Managers, la Société et le Fonds
- (iii) Statuts désigne les présents Statuts de la Société
- (iv) Comité d'Audit a la signification qui lui est attribuée à l'article 34.1
- (v) Sortant pour Motifs Graves a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.2
- (vi) Président du Directoire a la signification qui lui est attribuée à l'article 19.1
- (vii) Président du Conseil de Surveillance a la signification qui lui est attribuée à l'article 27.1
- (viii) Société désigne Pamplona PE Holdco 8 SA
- (ix) Loi sur les Sociétés désigne la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;
- (x) Droit ou Clause de Sortie Forcée a la signification qui lui est attribuée à l'article 11.1
- (xi) Vendeurs Initiateurs de la Sortie Forcée a la signification qui lui est attribuée à l'article 11.1
- (xii) Première Souscription a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.1
- (xiii) Fonds désigne Pamplona Capital Partners II LP
- (xiv) Financement Additionnel désigne un Financement Additionnel, d'un tiers de bonne foi ou des Actionnaires, dans des circonstances où le Conseil de Surveillance, agissant à bon escient et en tenant compte des prévisions, budgets, produits et marchés du Groupe, a déterminé qu'il existait des incertitudes importantes au cours des 12 prochains mois donnant lieu à des doutes importants sur la façon dont le Groupe pourrait exercer son activité de façon satisfaisante et que par conséquent ce Financement Additionnel est nécessaire pour assurer l'exercice des activités de la Société et ne devra pas, pour éviter toute confusion, inclure tous tirages sous le Prêt relatif au Fonds de Roulement
- (xv) Assemblée Générale désigne une assemblée générale des Actionnaires
- (xvi) Sortant pour Justes Motifs a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.3
- (xvii) Groupe désigne collectivement toutes filiales directes et indirectes de la Société
- (xviii) Montant Individuel d'Investissement désigne le montant initial investi par un Manager devenant un Actionnaire de la Société
- (xix) Simple Sortant a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.4
- (xx) Sortant désigne un Manager qui cesse d'être un employé du Groupe
- (xxi) Entité Juridique ou Personne Morale a la signification qui lui est attribuée à l'article 18.4
- (xxii) Directoire a la signification qui lui est attribuée à l'article 17
- (xxiii) Manager désigne un manager initial ou employé senior du Groupe qui acquiert des Actions
- (xxiv) Valeur du Marché a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.6
- (xxv) Actions Ordinaires désigne pendant toute la durée des présents Statuts toutes les Actions Ordinaires émises et en circulation du capital social de la Société
- (xxvi) Managers Initiaux désigne Derek Whitworth et John Hudson
- (xxvii) Transfert Autorisé a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.2
- (xxviii) Transfert Proposé a la signification qui lui est attribuée à l'article 10.1
- (xxix) Partie Liée désigne: (a) toute entité qui détient des Actions pour le compte du Fonds; (b) tout participant du Fonds (lorsqu'un transfert est effectué par voie de distribution en nature ou autrement en vertu de la documentation ou des lois régissant ledit Fonds); ou (c) tout nouveau Fonds conseillé par Pamplona Capital Management LLP
- (xxx) Pourcentage Applicable a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.5
- (xxxi) Comité de Rémunération a la signification qui lui est attribuée à l'article 34.4
- (xxxii) Titres désigne les Actions et tout preferred equity certificate, convertible ou non, émis par la Société ou tout autre titre émis par la Société de temps à autre
- (xxxiii) Actions désigne le cas échéant collectivement les Actions Ordinaires et toutes autres actions émises de toute classe du capital de la Société (ou n'importe laquelle d'entre elles si le contexte l'exige)
- (xxxiv) Actionnaires désigne le Fonds, les Managers Initiaux et toute personne à laquelle les Actions sont transférées ou pour laquelle elles sont émises de temps à autre (à l'exclusion de la Société), et Actionnaire désigne l'un quelconque d'entre eux
- (xxxv) Actionnaire Unique a la signification qui lui est attribuée à l'article 2.2
- (xxxvi) Conseil de Surveillance a la signification qui lui est attribuée à l'article 17
- (xxxvii) Transfert de Syndication a la signification qui lui est attribuée à l'article 10.5

(xxxviii) Droit de Sortie Conjointe désigne le droit accordé à un Actionnaire en vertu de l'article 10.1

(xxxix) Prêt relatif au Fonds de Roulement désigne les prêts relatifs au fonds de roulement d'un montant maximum de 50 millions d'euros mis à disposition du Groupe après adoption des présents Statuts.

2. Art. 2. Forme et Nom.

2.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Pamplona PE Holdco 8 SA".

2.2 La Société peut avoir un Actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs Actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

2.3 Toute référence aux Actionnaires dans les statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

3. Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Directoire.

3.2 Lorsque le Directoire selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

4. Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une période indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 16 ci-après.

5. Art. 5. Objet social.

5.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

5.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'Actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'Actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales ou à toute autre société ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même peu important, ou toute Société étant un Actionnaire direct ou indirect de la Société ou toute Société appartenant au Groupe.

5.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société appartenant au Groupe. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

5.4 La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

5.5 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

5.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

5.7 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros), représentés par 3.100.000 (trois millions cent mille) Actions Ordinaires d'une valeur de EUR 0,01 (un centime d'euro) par Action Ordinaire.

6.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 16 ci-après.

6.3 Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) divisé en 100.000.000 (cent millions) d'Actions Ordinaires.

6.4 Le Directoire est autorisé à rendre ladite augmentation de capital effective dans la limite du montant du capital autorisé, entièrement ou partiellement, de temps en temps, au cours d'une période expirant le jour du cinquième anniversaire de la date de constitution de la Société le délai pouvant être prolongé par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues à l'article 16 ci-dessous pour la prise de décisions ordinaires.

6.5 Dans le cadre de cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi sur les Sociétés, le Directoire est autorisé, sous réserve de l'article 8, à renoncer ou limiter tous droits préférentiels de souscription des Actionnaires existants pour la même période de cinq ans et à définir si toute prime d'émission devra être payée au titre de cette augmentation de capital.

6.6 Le Directoire est autorisé à déterminer les conditions se rattachant à toute souscription, ou il peut de temps en temps décider de rendre cette augmentation de capital effective, entièrement ou partiellement, par la conversion de tout profit net de la Société en capital et l'attribution des Actions entièrement souscrites aux Actionnaires en lieu et place de dividendes.

6.7 Chaque fois que le Directoire agira pour rendre effective l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé, l'article 6 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action; le Directoire nommera et autorisera toute personne à prendre toutes les actions nécessaires à l'obtention de l'exécution et la publication d'une telle modification, y inclus la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire.

7. Art. 7. Actions.

7.1 Les Actions sont nominatives et resteront nominatives.

7.2 Un registre des Actions est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des transferts des Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

7.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des Actionnaires peuvent être émis, et s'ils sont émis, ils seront signés par le Président du Directoire ou par deux autres membres du Directoire.

7.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

7.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

7.6 La Société est autorisée à émettre des Actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés.

8. Art. 8. Droits de préemption.

8.1 En cas de Financement Additionnel, chaque Actionnaire a des droits de préemption afférents audit Financement Additionnel dans les mêmes conditions que les autres fournisseurs de tels montants, à l'exception des cas où ce Financement Additionnel est fourni par un tiers de bonne foi sous forme de dette. Toute offre de participer à un Financement Additionnel restera valable pendant une période d'au moins 14 (quatorze) jours à moins que le Conseil de Surveillance, agissant à juste titre, ne détermine que ce Financement Additionnel est requis de façon urgente au vu des besoins de trésorerie du Groupe. Dans ce cas, le Fonds ou un tiers de bonne foi peut accorder l'ensemble du Financement Additionnel (la "Première Souscription") étant entendu que, dans les 10 (dix) jours de l'attribution des Titres objets de la Première Souscription (les "Titres Objets de la Première Souscription") ou de l'octroi de tout droit sur les Titres Objets de la Première Souscription, la Société offre à tous les autres Actionnaires (autre que toute personne à laquelle ont été attribuée les Titres Objets de la Première Souscription) un nombre de titres dans les mêmes proportions que chaque catégorie de titre détenus par lesdits Actionnaires avant l'émission des titres Titres Objets de la Première Souscription, lesdits Titres étant à acquérir par les Actionnaires concernés au même prix et dans les mêmes conditions que les personnes qui ont acquis des Titres Objets de la Première Souscription, et ladite offre restera valable pendant une période d'au moins 14 (quatorze) jours.

8.2 Les droits de préemption afférents à toute offre de participation à un Financement Additionnel seront proportionnels à chaque détention des Titres de l'Actionnaire pendant la période applicable (mais après la prise d'effet des dispositions relatives à la reprise (clawback) de l'article 8.3 ci-après) et la détention des Titres d'un Actionnaire sera diluée en conséquence de ce Financement Additionnel s'il/elle ne met pas en oeuvre ses droits de participer.

8.3 Sous réserve de l'article 8.4, si le Conseil de Surveillance détermine que le Financement Additionnel est nécessaire, toute Action supplémentaire précédemment acquise par les Managers sera transférée au Fonds sans contrepartie.

8.4 Pour éviter toute confusion, la reprise des Titres Supplémentaires prévue par l'article 8.3 ne s'appliquera pas si:

(a) le financement additionnel est nécessaire dans le cadre d'une acquisition directe ou indirecte par la Société, des activités ou des participations d'un tiers non apparenté; ou

(b) si le financement additionnel est nécessaire dans des circonstances où le Fonds, agissant ajuste titre, a déterminé que le marché sur lequel le Groupe opère, connaissait des changements importants défavorables.

8.5 Si à tout moment, autrement que dans les circonstances envisagées à l'article 8.1 ci-dessus, mais également dans les circonstances envisagées à l'article 8.4(b) ci-dessus, le financement additionnel doit être apporté par le Fonds à la Société, dans ces circonstances, chaque Actionnaire aura des droits de préemption afférents à toute offre de nouveaux titres dans les mêmes conditions et délais que les autres Actionnaires. Les droits de préemption afférents à toute offre de participer à ce financement additionnel seront proportionnels à la détention de Titres de chaque Actionnaire sur la période considérée (incluant, pour éviter tout doute, les Titres Supplémentaires détenues par les Managers) et la détention de Titres par un Actionnaire sera diluée en conséquence de ce financement additionnel s'il ne met pas en oeuvre son droit de participer.

9. Art. 9. Transfert d'actions.

9.1 Si le transfert des Actions à un tiers n'équivaut pas à l'intégralité des Actions de la Société, le cédant signera le contrat de transfert uniquement après et étant entendu que le cessionnaire, avant ledit transfert, a assumé toutes les obligations du cédant afférentes aux Actions telles que prévues dans tous accords contractuels conclus par et entre les Actionnaires, tels que modifiés à tout moment, et a signé les documents d'obtention nécessaires et afférents auxdits accords contractuels avant la prise d'effet du transfert prévu et de la cession.

9.2 Toutes Actions détenues par un Manager ne seront transférables que dans le cas de l'exécution d'un Droit de Sortie Forcée, ou d'un Droit de Sortie Conjointe, si le Manager est un Sortant ou si le Fonds a accepté ledit transfert. Nonobstant les dispositions précédentes, toutes Actions détenues par un Manager seront à toutes périodes transférables à leur conjoint, enfants ou à une fiducie familiale (ci-après désigné le Transfert Autorisé), étant entendu que ces personnes assument toutes obligations du cédant afférentes aux Actions telles que prévues par les présents Statuts et tous accords contractuels conclus entre les Actionnaires, tels que modifiés à tout moment et ont signé les documents d'obtention nécessaires relatifs auxdits accords.

9.3 Un Manager sera l'unique propriétaire bénéficiaire des Actions émises enregistrées en son nom, à moins qu'il/elle ne transfère le droit de propriété afférent auxdites Actions à son conjoint, à ses enfants ou à une fiducie familiale sous réserve des dispositions prévues à l'article 9.2 précité.

9.4 Un Manager n'accordera pas et ne créera pas d'option, de droit d'acquies, d'hypothéquer, grever, nantir ni aucune autre forme de sûreté ou servitude sur ou affectant ses Actions, ni ne conclura d'accord ou engagement de créer ou accorder les précités s'y rapportant, sans le consentement préalable écrit du Fonds.

9.5 Le Fonds aura le droit de premier refus sur tout transfert des Actions autre qu'un Transfert Autorisé.

9.6 Chaque Actionnaire s'assurera qu'il/elle est à toutes périodes capable et juridiquement habilité à transférer la garantie de titre des Actions qu'il/elle détient si les présents Statuts l'exigent.

10. Art. 10. Clause de sortie conjointe et Syndication.

10.1 A l'exception des dispositions contenues dans les articles 10.2 à 10.6 ci-après, si le Fonds projette de transférer et céder l'intégralité de ses Actions par voie de vente, transfert et cession, échange, apport, conversion ou tout autre moyen comparable (un Transfert Proposé), le Transfert Proposé ne peut avoir lieu que si l'acquéreur éventuel fait une offre d'acquisition de toutes les Actions détenues par les autres Actionnaires dans les mêmes conditions, laquelle offre est réputée valable pour acceptation pendant au moins 21 (vingt-et-un) jours (une Sortie Conjointe).

10.2 Si le Fonds projette de transférer et céder seulement une partie de ses Actions, un acquéreur éventuel ne sera tenu de ne faire qu'une offre aux autres Actionnaires (sur la même base que celle envisagée par l'article 10.1) d'acquies le même pourcentage de leurs Actions que celui à acquies auprès du Fonds.

10.3 Si le Fonds transfère et cède à un tiers un nombre des Actions et que de ce fait le Fonds détient moins de 50,1% (cinquante virgule un pour-cent) des droits de vote de la Société (un Transfert de Référence), alors si un Manager démissionne au moment de la Date de Référence ou après celle-ci (aux fins du présent paragraphe, la Date de Référence signifie toute date endéans un délai de 18 (dix-huit) mois suivant la date du Transfert de Référence), tous les Titres Supplémentaires détenus par ce Manager seront intégralement acquis, les dispositions de l'article 12 ne s'appliqueront pas aux Actions qu'il/elle détenait et il/elle sera autorisé(e) à conserver ses Actions après la cessation de son emploi.

10.4 Les Articles 10.1, 10.2 et 10.3 ci-dessus ne s'appliqueront pas lors d'un transfert ou d'une cession par le Fonds en faveur d'une Partie non apparentée.

10.5 A tout moment dans la période de 12 (douze) mois suivant l'adoption des présents Statuts, le Fonds peut (sous réserve de l'article 10.6 ci-après) transférer, sans mise en oeuvre des droits de préemption, les droits de Sortie Conjointe en vertu du présent article ou tous droits similaires, certaines des Actions détenues par lui à toute personne à condition que la contrepartie de ce transfert soit le prix de souscription ou d'acquisition payé par le Fonds au titre des Actions en question et que, suite audit transfert, le Fonds détienne au moins 50,1% (cinquante virgule un pourcent) des droits de vote de la Société (un Transfert de Syndication).

10.6 Sauf lorsque le Cessionnaire proposé des Actions est déjà Actionnaire, il sera une condition préalable à tout transfert par le Fonds à toute personne en vertu de l'article 10.5 précité qu'avant sa mise en oeuvre, ladite personne adhère aux accords contractuels conclus par les Actionnaires, tels que modifiés le cas échéant.

11. Art. 11. Clause de sortie forcée.

11.1 Si les détenteurs de plus de 50 % (cinquante pour-cent) des Actions de la Société (les Vendeurs Initiateurs de la Sortie Forcée) projettent de vendre plus de 50 % (cinquante pour-cent) des Actions à bon escient à un tiers acquéreur, les Vendeurs Initiateurs de la Sortie Forcée peuvent exiger que chaque autre Actionnaire vende et transfère le montant au pro rata des Actions relatives au montant desdites Actions devant être vendues par les Vendeurs Initiateurs de la Sortie Forcée par voie de vente et cession, échange, apport, conversion ou tout moyen comparable dans les mêmes conditions que celles applicables aux Vendeurs Initiateurs de la Sortie Forcée (ci-après désignée la Sortie Forcée). La demande de Sortie Forcée sera adressée au préalable par écrit aux autres Actionnaires. Les droits des autres Actionnaires en vertu de l'article 10 resteront inchangés.

11.2 Dans le cadre de l'exercice du Droit de Sortie Forcée, le Fonds sera autorisé à négocier les conditions du transfert avec l'acquéreur éventuel. Le Fonds informera les autres Actionnaires de l'état des négociations dans toutes les limites de la loi et pouvant être mises en oeuvre à juste titre sur le plan pratique. Les autres Actionnaires seront obligés de traiter lesdites informations de façon strictement confidentielle à l'égard de l'acquéreur éventuel et/ou des tiers et sans le consentement préalable du Fonds en précisant les modalités et l'étendue, s'abstiendront de maintenir des contacts avec l'acquéreur éventuel ou de lui communiquer des informations de nature commerciale ou autres informations concernant la Société ou ses entreprises affiliées.

12. Art. 12. Transferts obligatoires.

12.1 Si un Manager devient un Sortant, il est obligé, à la demande du Fonds et dans toutes les limites de la loi, de vendre et transférer sans retard injustifié ses Actions dans les conditions et au prix de vente définis dans les articles 12.2, 12.3 et 12.4 ci-après. Toute obligation de transférer les Actions sera soumise à la condition préalable du paiement du prix de vente (à déterminer sous réserve des dispositions ci-après).

12.2 Un Sortant est considéré comme étant un Sortant pour Motifs Graves si à tout moment il part pour un concurrent du Groupe ou si son contrat de travail est résilié du fait: (a) d'actes criminels graves soit commis par lui ou avec sa complicité; soit (b) tous actes frauduleux ou de négligence grave; ou (c) d'actions fautives qui compromettent de façon substantielle l'activité du Groupe. Si un Sortant est qualifié de Sortant pour motifs graves, il doit, à la demande du Fonds, être obligé de transférer sans retard injustifié toutes les Actions de la Société qu'ils détenaient (la Société transférera lesdites Actions aux employés du Groupe qui seront désignés régulièrement par le Comité des Rémunérations) et il ne percevra pas les produits des cessions.

12.3 Un Sortant est considéré comme étant un Sortant pour Justes Motifs si la cessation de son contrat de travail survient du fait de son décès, invalidité permanente ou départ en retraite à l'âge légal de départ en retraite (65 (soixante-cinq) ans) ou du décès, maladie mortelle ou invalidité permanente d'un conjoint ou enfant à charge ou lorsque son contrat de travail a été résilié dans des circonstances qui sont déterminées par un Conseil des Prud'hommes (dans la juridiction concernée) comme étant ou équivalant à un licenciement injustifié (et, pour éviter tout doute, cette disposition exclut toute décision de licenciement injuste) ou lorsque le Conseil de Surveillance détermine qu'un Sortant doit être traité comme un Sortant pour Justes Motifs dans des circonstances où ce Sortant aurait, au titre de ladite détermination par le Conseil de Surveillance, été un Sortant pour Justes Motifs. Un Sortant pour Justes Motifs doit à la demande du Fonds, être obligé de transférer sans retard injustifié toutes les Actions de la Société (qui les transférera) (incluant pour éviter tout doute toutes Titres Supplémentaires) qu'il détient ces employés du Groupe qui sont désignés le cas échéant par le Comité des Rémunérations) et il percevra la Valeur du Marché au titre de toutes ses Actions.

12.4 Un Sortant est considéré comme étant un Simple Sortant si: (a) il démissionne ou reçoit un préavis dans le cadre de son contrat de service; ou (b) son contrat est résilié dans des circonstances qui n'entrent pas dans le champ de la définition de "Sortant pour Motifs Graves" tel que prévu par l'article 12.2 ou de "Sortant pour Justes Motifs" tel que prévu par l'article 12.3; ou (c) lorsque le Conseil de Surveillance détermine qu'un Sortant doit être considéré comme un Simple Sortant dans des circonstances où ledit Sortant aurait, au titre de ladite détermination par le Conseil de Surveillance, été un Sortant pour Motifs Graves. Si le Fonds l'ordonne, un Simple Sortant sera tenu de transférer sans retard injustifié toutes les Actions de la Société (sauf tout Titre Supplémentaire reçu) qu'il détient (la Société transférera ces Actions aux employés du Groupe désignés le cas échéant par le Comité des Rémunérations) et recevra le montant le moins élevé représenté par (a) à l'égard des Actions qu'il a souscrites, son Montant Individuel d'Investissement majoré au taux de 4 (quatre) % par an depuis la date de ladite souscription et à l'égard des Actions acquises ou souscrites après la souscription initiale à la date d'adoption des présents Statuts, le prix d'acquisition ou de souscription desdites Actions acquises au taux de 4 (quatre) % par an à compter de la date de ladite acquisition ou souscription, ou (b) la Valeur du Marché des Actions. Tous Titres Supplémentaires reçus par un Simple Sortant doivent, selon les directives du Fonds, être transférés à la Société (qui les transférera aux employés du Groupe désignés le cas échéant par le Comité des Rémunérations) et il recevra la Valeur du Marché correspondant au Pourcentage Applicable de ses Titres Supplémentaires et aucune autre contrepartie au titre du reste de ses Titres Supplémentaires.

12.5 Aux fins du présent article 12.4, le Pourcentage Applicable sera fixé à 0 (zéro) à la date à laquelle le Sortant acquiert des Titres Supplémentaires et doit à chaque date anniversaire être augmenté de:

- (a) Premier anniversaire: 10 (dix) pour-cent.
- (b) Second anniversaire: 25 (vingt-cinq) pour-cent.
- (c) Troisième anniversaire: 50 (cinquante) pour-cent.
- (d) Quatrième anniversaire: 75 (soixante-quinze) pour-cent.

12.6 Aux fins du présent article 12, la Valeur du Marché sera déterminée comme suit: dans un délai de quatre semaines suivant la date à laquelle un Manager devient un Sortant, le Fonds (pour le compte de tous les autres Actionnaires autres que le Sortant) et le Sortant conviennent de bonne foi de la Valeur du Marché. À défaut d'accord dans ce délai, la Valeur du Marché sera déterminée par une banque d'investissement de bonne renommée ou un conseiller en finances d'entreprises convenu de bonne foi entre le Fonds et le Sortant. À défaut d'accord sur la banque d'investissement de bonne renommée ou le conseiller en finances d'entreprises à désigner dans un délai de deux semaines à compter de l'expiration de la période de quatre semaines, la banque d'investissement de bonne renommée ou le conseiller en finances d'entreprises seront désignés sur demande soit du Sortant soit du Fonds par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles après examen de leurs propositions et commentaires. La banque d'investissement de bonne renommée ou le conseiller en finances d'entreprises désignés conformément aux dispositions précédentes recevront des indications pour déterminer dans les deux semaines la Valeur du Marché en tenant en compte des propositions du Sortant et du Fonds concernant le prix d'achat à fixer étant cependant entendu que la Valeur du Marché à fixer par la banque d'investissement de bonne renommée ou le conseiller en finances d'entreprises ne doit pas être supérieure à la proposition la plus élevée, ni inférieure à la proposition la plus faible du Sortant et du Fonds. Les frais de la banque d'investissement de bonne renommée ou du conseiller en finances d'entreprises seront supportés à 75 (soixante-quinze) pour-cent par la Société ou ses successeurs légaux et à 25 (vingt-cinq) pour-cent par le Sortant. Si une détermination de la Valeur du Marché a été effectuée conformément au présent article dans un délai de six mois avant la date à laquelle un Manager devient un Sortant, ladite détermination sera, à moins que le Conseil de Surveillance ne décide à juste titre qu'il serait déraisonnable d'agir ainsi au regard des conditions économiques courantes, utilisée aux fins de la détermination de la Valeur du Marché pour les Actions de ce Manager.

13. Art. 13. Titres d'emprunt. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

14. Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.

14.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

14.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'organe des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les Sociétés.

15. Art. 15. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées.

15.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le second vendredi du mois de juin à 11 heures, heure locale, ou au plus tard six mois après la fin de l'exercice précédent.

15.2 Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

15.3 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Directoire constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

15.5 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

16. Art. 16. Avis, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.

16.1 Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

16.2 Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Directoire, le Conseil de Surveillance ou le commissaire aux comptes ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, par deux administrateurs conjointement. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des Actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre

du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée et doit être réceptionnée par la Société cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

16.3 Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont envoyés par courrier au moins huit jours avant l'Assemblée Générale aux Actionnaires en nom.

16.4 Chaque Action donne droit à une voix.

16.5 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

16.6 Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

16.7 Le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires.

16.8 Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

16.9 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

16.10 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale.

16.11 Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

16.12 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui exprime le souhait de signer.

16.13 Les procès-verbaux sont conservés au siège social de la Société.

16.14 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le Président du Directoire ou deux membres du Directoire conjointement.

17. Art. 17. Direction. La Société est dirigée par un directoire (le Directoire), qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance (le Conseil de Surveillance).

18. Art. 18. Désignation et Révocation des membres du directoire.

18.1 Les membres du Directoire sont nommés par l'Assemblée Générale conformément aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés. L'Assemblée Générale détermine le nombre de membres du Directoire, la durée de leur mandat et leur rémunération (si le mandat est rémunéré) et elle peut révoquer tout membre du Directoire avec ou sans raison.

18.2 Les membres du Directoire sont élus pour une période maximale de 6 (six) ans et ils sont rééligibles.

18.3 En cas de vacance d'un poste de membre du Directoire pour cause de décès, de retraite, de démission ou toute autre cause, le Conseil de Surveillance procède à la nomination de nouveaux membres pour pourvoir aux vacances de poste.

18.4 Lorsqu'une Personne Morale est nommée en tant que membre du Directoire (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représente comme membre du Directoire conformément à la Loi sur les Sociétés.

19. Art. 19. Réunions du directoire.

19.1 Le Directoire doit nommer un président (le "Président du Directoire") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Directoire ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Directoire. Le Président du Directoire préside toutes les réunions du Directoire. En son absence, les autres membres du Directoire nomment un président pro tempore qui préside la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Directoire présents ou représentés par procuration à la réunion en question.

19.2 Les réunions du Directoire sont convoquées par le Président du Directoire ou par deux autres membres du Directoire, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

19.3 Avis écrit de toute réunion du Directoire est donné à tous les membres du Directoire au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

19.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Directoire sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Directoire donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Directoire se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Directoire.

19.5 Le Directoire se réunira aussi souvent que les affaires et l'intérêt de la Société peuvent l'exiger.

19.6 Tout membre du Directoire peut se faire représenter à une réunion du Directoire en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre membre du Directoire comme son mandataire.

19.7 Le Directoire ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Directoire. Un membre du Directoire peut représenter plus d'un autre membre du Directoire, à condition que deux membres du Directoire au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Directoire présents ou représentés lors de cette réunion du Directoire.

19.8 Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président du Directoire est prépondérante.

19.9 Tout membre du Directoire peut participer à la réunion du Directoire par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Directoire participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Directoire est retransmise en direct, et (iv) les membres du Directoire peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Directoire par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Directoire tenue par ces moyens de communication est réputée être tenue à Luxembourg.

19.10 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Directoire peut également être prise par voie circulaire en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Directoire. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

20. Art. 20. Procès-verbaux des réunions du directoire.

20.1 Les procès-verbaux des réunions du Directoire sont signés par le Président du Directoire ou un autre membre du Directoire qui en a assumé la présidence.

20.2 Les procès-verbaux sont conservés au siège social de la Société

20.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Directoire.

21. Art. 21. Pouvoirs et Obligations du directoire.

21.1 Le Directoire, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts ou par accord contractuel entre les Actionnaires à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Directoire.

21.2 Au moins tous les trois (3) mois, le Directoire fait un rapport écrit au Conseil de Surveillance, dans lequel il décrit la marche des affaires de la Société et leur évolution prévisible. En outre, le Directoire communique au Conseil de Surveillance toute information sur des événements susceptibles d'avoir des répercussions sensibles sur la situation de la Société.

21.3 Si une transaction nécessite l'accord du Conseil de Surveillance et que le Conseil de Surveillance refuse l'accord, le Directoire doit soumettre le problème à l'Assemblée Générale.

22. Art. 22. Délégation de pouvoirs.

22.1 Le Directoire peut nommer un délégué (ou plusieurs délégués) à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Directoire ou non, à l'exclusion de tout membre du Conseil de Surveillance, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

22.2 Le Directoire peut nommer une personne, Actionnaire ou non, membre du Directoire ou non, à l'exclusion de tout membre du Conseil de Surveillance, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société

est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

22.3 Le Directoire est aussi autorisé à nommer une personne, membre du Directoire ou non, à l'exclusion de tout membre du Conseil de Surveillance, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

23. Art. 23. Signatures contraignantes. La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Directoire de la Société. La Société est également engagée par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Directoire, et ce dans les limites de ce pouvoir. Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément à l'alinéa premier de l'Article 22 ci-dessus

24. Art. 24. Responsabilité du directoire.

24.1 Les membres du Directoire ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés. Ils sont responsables envers la Société de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur gestion.

24.2 Ils sont solidairement responsables envers la Société et les tiers des infractions aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés.

25. Art. 25. Indemnisation.

25.1 La Société peut indemniser tout membre du Directoire et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute Action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un membre du Directoire ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

25.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

26. Art. 26. Nomination du conseil de surveillance.

26.1 La gestion de la Société par le Directoire est contrôlée par un Conseil de Surveillance. Le Directoire est contrôlé par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois personnes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale pour une période maximum de (6) six ans et ils sont rééligibles.

26.2 Lorsqu'une Personne Morale est nommée en tant que membre du Conseil de Surveillance, elle doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil de Surveillance conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés.

26.3 L'Assemblée Générale détermine également le nombre de membres du Conseil de Surveillance, leur rémunération (si le mandat est rémunéré) et la durée de leur mandat. Un membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale.

27. Art. 27. Réunions du conseil de surveillance.

27.1 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président (le "Président du Conseil de Surveillance") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Conseil de Surveillance ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Le Président du Conseil de Surveillance préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres membres du Conseil de Surveillance nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés par procuration à la réunion en question.

27.2 Les réunions du Conseil de Surveillance sont convoquées par le Président du Conseil de Surveillance ou par deux autres membres du Conseil de Surveillance aussi souvent que le nécessite l'intérêt de la Société et se tiennent, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Président du Conseil de Surveillance doit convoquer une réunion à la demande d'au moins deux membres du Conseil de Surveillance ou à la demande du Directoire.

27.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

27.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil de Surveillance donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation écrite distincte n'est pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

27.5 Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que nécessaire.

27.6 Le Conseil de Surveillance peut inviter les membres du Directoire à assister à ses réunions. Dans ce cas, les membres du Directoire auront seulement une voix consultative.

27.7 Tout membre du Conseil de Surveillance peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

27.8 Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres et un ou plusieurs administrateurs représentant le Fonds sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance. Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux membres du Conseil de Surveillance au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés lors de cette réunion.

27.9 Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président du Conseil de Surveillance est prépondérante.

27.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil de Surveillance est retransmise en direct, et (iv) les membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil de Surveillance par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une cette réunion. Une réunion du Conseil de Surveillance tenue par ces moyens de communication est réputée être tenue à Luxembourg.

27.11 Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire, une décision du Conseil de Surveillance peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil de Surveillance (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

28. Art. 28. Procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance.

28.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par le Président du Conseil de Surveillance ou un autre membre du Conseil de Surveillance qui en a assumé la présidence, tous les membres du Conseil de Surveillance étant présents à la réunion.

28.2 Les procès-verbaux seront conservés au siège social de la Société

28.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil de Surveillance ou, deux membres du Conseil de Surveillance.

29. Art. 29. Pouvoirs et Obligations du conseil de surveillance.

29.1 Le Conseil de Surveillance assure en permanence le contrôle de la gestion effectuée par le Directoire, sans pouvoir s'immiscer dans cette gestion.

29.2 Le Conseil de Surveillance a un droit illimité de regard sur toutes les activités de la Société. Ses membres peuvent prendre connaissance, au siège social, des livres, comptes, correspondances, résolutions et en général de tous les documents de la Société. A la demande du Conseil de Surveillance, le Directoire, selon le cas, doit communiquer toutes les informations nécessaires au contrôle de la gestion. D'autant plus, le Conseil de Surveillance peut procéder ou faire procéder à toute vérification nécessaire à l'accomplissement de sa fonction.

30. Art. 30. Délégation de pouvoirs.

30.1 Le Conseil de Surveillance peut nommer un ou plusieurs de ces membres pour l'exécution d'un ou de plusieurs tâches spécifiques.

30.2 Le Conseil de Surveillance peut décider de créer en son sein des commissions. Il fixe la composition et les attributions de ces commissions et ces commissions exercent leurs activités sous sa responsabilité. En aucun cas cependant, cette répartition ne peut avoir pour objet de déléguer à une commission les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance lui-même par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Directoire.

31. Art. 31. Responsabilité des membres du conseil de surveillance.

31.1 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, en relation avec leur surveillance de la gestion de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés. Ils sont responsables envers la Société de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur gestion.

31.2 Ils sont solidairement responsables envers la Société et les tiers des infractions aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés.

32. Art. 32. Appartenance au directoire et au conseil de surveillance.

32.1 Nul ne peut simultanément être membre du Directoire et du Conseil de Surveillance.

32.2 Toutefois, en cas de vacance au sein du Directoire, le Conseil de Surveillance peut désigner l'un de ses membres pour exercer les fonctions de membre du Directoire. Au cours de cette période, les fonctions de l'intéressé en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance sont suspendues.

33. Art. 33. Conflit d'intérêts.

33.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont membre du Directoire, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

33.2 Au cas où un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, ce membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance devra informer le Directoire ou le Conseil de Surveillance de la Société de son intérêt personnel et contraire et ce conflit sera mentionné dans le procès-verbal des résolutions. La personne en question ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la prochaine Assemblée Générale.

33.3 En outre, si un membre du Directoire a un intérêt personnel et contraire dans une opération de la Société, l'accord du Conseil de Surveillance est requis pour cette opération.

33.4 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

34. Art. 34. Comités.

34.1 Le Conseil de Surveillance désignera un comité du Conseil de Surveillance dénommé Comité d'Audit. Le Conseil de Surveillance peut à tout moment décider de modifier la composition du Comité d'Audit. Le Comité d'Audit traitera de toutes les questions importantes concernant la politique d'audit et de comptabilité du Groupe et ses contrôles et systèmes financiers.

34.2 Toutes les résolutions du Comité d'Audit requièrent une majorité simple des membres du Comité d'Audit présents en réunion. En cas de vote égalitaire du Comité d'Audit, le président du Comité d'Audit a une seconde voix ou une voix prépondérante.

34.3 Les procès-verbaux seront conservés au siège social de la Société. Ils seront rédigés en anglais. Les procès-verbaux seront adoptés par le Président du Comité d'Audit et seront signés par lui à titre de preuve. Ces procès-verbaux seront remis aux membres du Conseil de Surveillance.

34.4 Le Conseil de Surveillance désignera un comité du Conseil de Surveillance dénommé le Comité de Rémunération. Ce Comité de Rémunération sera chargé à titre exclusif des recommandations au Conseil de Surveillance sur les accords de primes pour tous les employés et des conditions de désignation et des avantages des Managers au titre de chaque exercice financier de la Société.

34.5 Toutes les résolutions du Comité de Rémunération requièrent une majorité simple des membres du Comité de Rémunération présents à la réunion. En cas de vote égalitaire du Comité de Rémunération, le président du Comité de Rémunération a une seconde voix ou une voix prépondérante.

34.6 Les procès-verbaux seront conservés au siège social de la Société. Ils seront rédigés en anglais. Les procès-verbaux seront adoptés par le Président du Comité de Rémunération et seront signés par lui à titre de preuve. Ces procès-verbaux seront remis aux membres du Conseil de Surveillance.

35. Art. 35. Divulgence d'informations. Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, ainsi que toute personne ayant été appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public. L'obligation subsiste après l'expiration de leur mandat.

36. Art. 36. Commissaires aux comptes et Réviseurs indépendants.

36.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

36.2 Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

36.3 Si les conditions de l'article 69 (en association avec l'article 35) de la Loi du 19 décembre 2002 sont réunies, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. L'Assemblée Générale déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assument leurs fonctions.

37. Art. 37. Exercice comptable. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

38. Art. 38. Comptes annuels.

38.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Directoire dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi du 19 décembre 2002.

38.2 Le Directoire soumettra au plus tard un (1) mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec son rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur d'entreprises externe qui rédige sur cette base son rapport de révision.

38.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Directoire, le rapport du réviseur d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

39. Art. 39. Répartition des bénéfices.

39.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

39.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi sur les Sociétés.

39.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Directoire et doivent être payés aux lieux et moments choisis par le Directoire.

39.4 Le Directoire peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

40. Art. 40. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 16 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

41. Art. 41. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre de membres du Directoire à 3 (trois).

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Directoire:

(i) M. Pavel Nazarian, dirigeant de société, ayant comme adresse professionnelle le 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

(ii) M. Fabrice Léonard, directeur de société, ayant comme adresse professionnelle le 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

(iii) M. Vincent Goy, dirigeant de société, ayant comme adresse professionnelle le 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre de membres du Conseil de Surveillance à 5 (cinq).

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance:

(i) M. Martin Schwab, dirigeant de société, ayant comme adresse professionnelle le 25 Park Lane, London, W1K1RA, United Kingdom;

(ii) M. Michael Rosen, dirigeant de société, ayant comme adresse professionnelle le 25 Park Lane, London, W1K1RA, United Kingdom;

(iii) M. John Hudson, dirigeant de société, ayant comme adresse professionnelle à Oakmere, North Weirs, Brockenhurst, S042 7QA, United Kingdom;

(iv) M. Derek Whitworth, dirigeant de société, ayant comme adresse professionnelle le 11 Acacia Drive, Melbourne, Derbyshire, DE73 8LT, United Kingdom; et

(v) M. Raphaël Poncelet, expert-comptable, ayant comme adresse professionnelle le 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que le mandat (i) des membres du Directoire et (ii) des membres du Conseil de Surveillance ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2010.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes et plus particulièrement du passage de la Société d'une structure moniste à une structure dualiste, l'Assemblée note que M. Pavel Nazarian, M. Fabrice Léonard et M. Vincent Goy sont maintenant membres du Directoire.

L'Assemblée note également que M. Raphaël Poncelet est désormais membre du Conseil de Surveillance de la Société et, en conséquence, n'est plus administrateur de la Société. L'Assemblée Générale lui donne décharge pour l'exécution de son mandat d'administrateur de la Société du 18 mars 2009 au jour de la présente assemblée générale.

Septième résolution

L'Assemblée accorde pouvoir à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations, et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant d'environ trois mille sept cents euros (EUR 3.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch s/ Alzette.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: De la Bourdonnaye, Guelfi, Verstraeten, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: EAC/2009/4716. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009079427/219/1491.

(090094764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Ballast Nedam International Product Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 83.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009077522/11.

(090092338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Entreprise Cardoso Construccoes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 119.690.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077525/10.

(090092277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Stanhope, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.997.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2008, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
Investment Fund Services
22-24, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009077406/17.

(090091682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Fundo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.368.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2008, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009077408/15.

(090091679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Exmar Offshore Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 65.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009077514/11.

(090092309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

FSO, Franship Offshore SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 80.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009077523/11.

(090092341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Financière Cotilas S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 47.585.

—
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 4 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Financière Cotilas S.A., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 25 octobre 2002.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge, et liquidateur Maître Marie EFSTATHIOU, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 26 juin 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Marie EFSTATHIOU

Le liquidateur

Référence de publication: 2009077642/18.

(090092168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Front Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 32.003.

—
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 4 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Front Investments S.A., dont le siège social à Luxembourg, 13, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 17 décembre 1993.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge, et liquidateur Maître Marie EFSTATHIOU, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 26 juin 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Marie EFSTATHIOU

Le liquidateur

Référence de publication: 2009077643/18.

(090092169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Siadf Holding, Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 28.846.

—
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 4 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société SIADF Holding S.A., dont le siège social à Luxembourg, 6, rue Zithe, a été dénoncé en date du 7 février 2000.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge, et liquidateur Maître Marie EFSTATHIOU, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 26 juin 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Marie EFSTATHIOU

Le liquidateur

Référence de publication: 2009077646/18.

(090092173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Union Commerciale et Artisanale de la Commune de Clemency (U.C.A.C.), Association sans but lucratif.

Siège social: L-4966 Clemency, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 2.953.

—
Extrait du registre des procès-verbaux

L'U.C.A.C., association sans but lucratif, a décidé unanimement en son Assemblée générale du 07 avril 2009 et selon l'article 6 de ses statuts de sa dissolution.

L'actif et le passif ont été liquidés.

La liquidation est à considérer comme clôturée.

L'association a cessé d'exister en ce 07 avril 2009.

L'excédent des biens de l'association sera au bureau de bienfaisance de la commune de Clémency suivant l'article 19 des statuts.

Clémency, le 07/04/2009.

Pour le comité

Signature

Référence de publication: 2009077640/18.

(090092063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Euro-Invest International Company S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 32.001.

—
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 4 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Euro-Invest International Company S.A., dont le siège social à Luxembourg, 13, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 17 décembre 1993.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge, et liquidateur Maître Marie EFSTATHIOU, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 26 juin 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Marie EFSTATHIOU

Le liquidateur

Référence de publication: 2009077641/18.

(090092165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Michel of Luxembourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 30.739.

—
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 4 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Michel of Luxembourg SA., dont le siège social à Luxembourg, 2, rue des Girondins, a été dénoncé en date du 13 avril 1994.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge, et liquidateur Maître Marie EFSTATHIOU, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 26 juin 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Marie EFSTATHIOU

Le liquidateur

Référence de publication: 2009077647/18.

(090092171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Top Net De Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 24, route de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 37.100.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2009

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 24, Route de l'Europe à L-5531 REMICH.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009077648/13.

(090092252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Gecos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place de Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 140.617.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 avril 2009 à 15.00 heures au siège social

Le conseil, après délibération, décide de transférer le siège social de la Société de son adresse, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2009.

GECOS FINANCE S.A.
Signature

Référence de publication: 2009077649/12.

(090092417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

International Hotel Development Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 9.937.

—
Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009077611/11.

(090091721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Master Products, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.368.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Marc LIMPENS, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors

- The Board of Directors resolves that the registered office be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with immediate effect.
- The Board of Directors acknowledges that the professional address of the following Directors be modified as follows:
 - * Mr Marc LIMPENS, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
 - * Mr Alain RENARD, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- The Board of Directors acknowledges that the transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTROL S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, to 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg be taken note of.

Fait le 25 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

A. RENARD / M. LIMPENS

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie A

Référence de publication: 2009077630/32.

(090091734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

UK Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.929.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle du Gérant unique la société est modifiée comme suit:

* LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG.

Le 20 avril 2009.

LOUV S.à r.l.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2009077631/17.

(090091737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

A + T architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 93.488.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2009 que le siège social est transféré avec effet immédiat de L-2427 Luxembourg, 20, rue du Rham à L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbrück.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

G.T. Experts Comptables S.à r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009077629/13.

(090091831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Preslin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 87.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077604/10.

(090092037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Tenaris S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 85.203.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour TENARIS S.A.

Adélia Soares

Référence de publication: 2009078777/12.

(090093675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Ternium S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 98.668.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour TERNIUM S.A.

Adélia Soares

Référence de publication: 2009078775/12.

(090093728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Wemaes Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 81.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078772/10.

(090093608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Marara SC, Société Civile.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg E 2.791.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 27 mai 2009 à Luxembourg

Il résulte à ce jour que:

1. Que le gérant unique de la société est Monsieur Amaury de Jamblinne de Meux, né à ETTERBEEK (Belgique) le 27 juillet 1959, indépendant et résidant à B-1390 ARCHENNES, 5, rue du Tilleul.
2. Que les associés de la société sont:
 - Monsieur Amaury de Jamblinne de Meux, né à ETTERBEEK (Belgique) le 27 juillet 1959, indépendant et résidant à B-1390 ARCHENNES, 5, rue du Tilleul pour 99 parts.
 - Madame Hilde Vansteenvoort, née à WILRIJK (Belgique) le 27 septembre 1961, indépendante et résidant à B-3051 SAINT-JORIS-WEERT, 14 Neerveldstraat pour 1 part.

Pour copie conforme

MARARA S.C.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009078713/20.

(090093437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

ICM Diversified Alpha Series, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.281.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2009

En date du 12 juin 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Robert Tellez en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée
- de renouveler les mandats de Madame Aurore Van der Werf, de Monsieur Robert Tellez, de Monsieur Jean-Marc Rutillet, de Monsieur Bernard Herman et de Maître Pierre Delandmeter en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009078717/18.

(090093561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Mipojoma Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.752.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Etienne Gillet, expert comptable, né à Bastogne le 19/09/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009078714/16.

(090093444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Maag Pump Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.254.

In the year Two Thousand and Nine, on the Fifth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Clyde Blowers Capital S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141248 (the "Sole Member"),

here represented by Carmine REHO, residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member, in its capacity as Sole Member of Maag Pump System S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.254 (the "Company"), hereby took, in the best interest of the Company, the following resolutions:

First resolution

The Sole member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in kind so as to bring it from its present amount of Four Hundred and Eighty Seven Thousand Three Hundred and Thirty Pound Sterling (GBP 487,330) to an amount of Four Hundred and Eighty Six Thousand Three Hundred and Forty Pound Sterling (GBP 487,340) represented by:

48,734 class A Corporate Units,

48,734 class B Corporate Units,

48,734 class C Corporate Units,
48,734 class D Corporate Units,
48,734 class E Corporate Units,
48,734 class F Corporate Units,
48,734 class G Corporate Units,
48,734 class H Corporate Units,
48,734 class I Corporate Units,
48,734 class J Corporate Units,

each Corporate Unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to Forty Eight Million Five Hundred and Fifty Seven Thousand Nin Hundred and Ninety Nine Pound Sterling (GBP 48,557,999).

Subscription and Payment

Further appeared said Mr. Carmine Reho, residing at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member by virtue of a power of attorney granted on Four June Two Thousand and Nine.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member:

One (1) class A Corporate Units,
One (1) class B Corporate Units,
One (1) class C Corporate Units,
One (1) class D Corporate Units,
One (1) class E Corporate Units,
One (1) class F Corporate Units,
One (1) class G Corporate Units,
One (1) class H Corporate Units,
One (1) class I Corporate Units,
One (1) class J Corporate Units,

together with a share premium amounting to Forty Eight Million Five Hundred and Fifty Seven Thousand Nin Hundred and Ninety Nine Pound Sterling (GBP 48,557,999) in consideration for a contribution in kind consisting of 48,558,009 IFPECs each having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1), issued by the Company and subscribed and paid up by the Sole Member for an aggregate amount of GBP 48,558,009 (the "Sole Member Contributed IFPECs").

Thereupon the Unitholders Meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to issue and allocate the above listed Corporate Units to the Sole Member.

It results from the Board Meeting of the Company dated 5 June 2009 that the contribution of the Sole Member Contributed IFPECs is made by conversion of the interest free preferred equity certificates (IFPECs) to Corporate Units and share premium.

The minutes of the said Board Meeting together with the IFPECs register of the Company reflecting the situation before the present deed and are provided, as evidence, to the notary for his comfort.

Second resolution

The Unitholders Meeting resolved to amend article 5, paragraph 1 of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

Art. 5. Corporate capital. The subscribed share capital is set at Four Hundred and Eighty Six Thousand Three Hundred and Forty Pound Sterling (GBP 487,340) represented by:

48,734 class A Corporate Units,
48,734 class B Corporate Units,
48,734 class C Corporate Units,
48,734 class D Corporate Units,
48,734 class E Corporate Units,
48,734 class F Corporate Units,
48,734 class G Corporate Units,
48,734 class H Corporate Units,
48,734 class I Corporate Units,

48,734 class J Corporate Units,
each Corporate Unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

Third resolution

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions.

The Sole Member declared the meeting closed as there was no further business.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at six thousand eight hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Clyde Blowers Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141248, (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Carmine REHO, demeurant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique dûment nommé, en sa qualité d'Associé Unique de Maag Pump System S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.254 (la "Société"), a pris ci-après, dans le meilleur intérêt de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'augmenter capital social de la Société par apport en nature pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre vingt sept mille trois cent trente livres sterling (GBP 487.330) au montant de quatre cent quatre vingt sept mille trois cent quarante livres sterling (GBP 487.340) représenté par:

- 48.734 parts sociales de catégorie A,
- 48.734 parts sociales de catégorie B,
- 48.734 parts sociales de catégorie C,
- 48.734 parts sociales de catégorie D,
- 48.734 parts sociales de catégorie E,
- 48.734 parts sociales de catégorie F,
- 48.734 parts sociales de catégorie G,
- 48.734 parts sociales de catégorie H,
- 48.734 parts sociales de catégorie I,
- 48.734 parts sociales de catégorie J,

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts de la Société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quarante huit millions cinq cent cinquante sept mille neuf cent quatre vingt dix neuf livres sterling (GBP 48.557.999).

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Monsieur Carmine Reho, demeurant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique, nommé en vertu d'une procuration du quatre juin deux mille neuf.

Ladite procuration restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, pour être soumise ensemble avec cet acte aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique:

- Une (1) part sociale de catégorie A,
- Une (1) part sociale de catégorie B,
- Une (1) part sociale de catégorie C,

Une (1) part sociale de catégorie D,
Une (1) part sociale de catégorie E,
Une (1) part sociale de catégorie F,
Une (1) part sociale de catégorie G,
Une (1) part sociale de catégorie H,
Une (1) part sociale de catégorie I,
Une (1) part sociale de catégorie J,

avec une prime d'émission d'un montant de quarante huit millions cinq cent cinquante sept mille neuf cent quatre vingt dix neuf livres sterling (GBP 48.557.999) et en considération d'un apport en nature consistant en (i) 48.558.009 "interest free preferred equity certificates" chacun ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) émis par la Société et souscrite par l'Associé Unique pour un montant total de GBP 48.558.009 (les "IFPECs Contribués par l'Associé Unique")

L'Associé Unique a alors décidé d'accepter les prédites souscriptions et paiements et d'émettre et d'allouer les Parts Sociales susmentionnée à l'Associé Unique.

Il résulte du Conseil de Gérance de la Société daté du 5 juin 2009 que l'apport des IFPECs Contribués par l'Associé Unique est réalisé par la conversion des "interest free preferred equity certificates" (IFPECs) en Parts Sociales et prime d'émission.

Le procès verbal du prédit Conseil de Gérance, ensemble avec le registre des IFPECs de la Société reflétant la situation avant le présent acte, sont présentés, comme preuve, au notaire pour son confort.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à quatre cent quatre vingt sept mille trois cent quarante livres sterling (GBP 487.340) représenté par:

48.734 parts sociales de catégorie A,
48.734 parts sociales de catégorie B,
48.734 parts sociales de catégorie C,
48.734 parts sociales de catégorie D,
48.734 parts sociales de catégorie E,
48.734 parts sociales de catégorie F,
48.734 parts sociales de catégorie G,
48.734 parts sociales de catégorie H,
48.734 parts sociales de catégorie I,
48.734 parts sociales de catégorie J,

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les même droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts de la Société"

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'octroyer une autorisation à l'un quelconque des gérants de la Société ou à tout avocat de l'étude WILDGEN, Luxembourg, d'effectuer toute démarche nécessaire ou incidente relative aux résolutions prises ci-dessus.

N'ayant plus d'autres points à discuter, l'Associé Unique a déclaré la réunion close.

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à six mille huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: REHQ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2009. Relation GRE / 2009/2118. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009079385/231/182.

(090094306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

ICG Minority Partners Fund 2008 S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 144.013.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 6 janvier 2009

En date du 6 janvier 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer, avec effet au 6 janvier 2009, Monsieur Pierre Carras, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009078718/16.

(090093568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Emera Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.979.

—
Extrait des résolutions prises par voie de Résolution Circulaire en date du 28 mai 2009

En date du 28 mai 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 28 mai 2009, de Madame Alessandra Patera en qualité de Président du Conseil d'Administration

- de nommer, avec effet au 28 mai 2009, Monsieur Alberto Carpani en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009078716/17.

(090093518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

AZ Socfin, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 181.167.800,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.351.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mardi 12 mai 2009

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des gérants suivants:

- * Monsieur Michel Charles, Juriste d'Entreprises, Gérant, demeurant 14, rue Piette, B-1325 Longueville
- * Monsieur Emmanuel Hazard, Group Tax Manager, Gérant, demeurant 8, rue du Couvent, B-1390 Nethen
- * Monsieur Michel Grandjean, Directeur Financier, Gérant, demeurant 28, avenue du Soleil, B-1640 Rhode St Genèse
- * Monsieur Stéphane Voos, Head of Group Treasury Department, Gérant, demeurant Avenue des Combattants, 79, B-1332 Genval

pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire spécial

Référence de publication: 2009078696/21.

(090094024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Flavien Company Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.705.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009078707/16.

(090093342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Musi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 62.103.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 avril 2009 que les administrateurs sortants, M. Luca BASSANI ANTIVARI, Président du Conseil d'Administration, M. Emilio BIANCHI et M. Giovanni PASQUALINO ainsi que le commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, ont été reconduits à l'unanimité dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Il résulte, d'autre part, d'une résolution du Conseil d'Administration datée du 16 avril 2009, que M. Luca BASSANI-ANTIVARI a également été reconduit dans son mandat d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature pour la même durée, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signatures

Référence de publication: 2009078704/19.

(090094278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Les Colonnes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 102.449.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 mars 2008

Première résolution

Le conseil décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Stéphane MORELLE de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Karl LOUARN, demeurant professionnellement à 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Stéphane MORELLE dont il terminera le mandat.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, devront être ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frédéric MONCEAU / Joerl STEEMAN

Président / Administrateur

Référence de publication: 2009078692/19.

(090093864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Immobilière d'Avrignac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 25.396.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Etienne Gillet, expert comptable, né à Bastogne le 19/09/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009078711/16.

(090093383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Genavco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.308.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Etienne Gillet, expert comptable, né à Bastogne le 19/09/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009078709/16.

(090093346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 114.452.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 13 mai 2009

IL A ETE DECIDE d'approuver l'élection de

Mr. Michael Neumayr, Kratochwjlestrasse 12/1/21.2, A-1220 Vienna, Austria en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Mr. Marc Schublin, 96, boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

IL A ETE DECIDE d'approuver la réélection de Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que Réviseur d'Entreprise pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels se terminant le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour le compte de THE EUROPEAN FUND FOR SOUTHEAST EUROPE SA, SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

LIEVE BEELEN

Référence de publication: 2009078699/22.

(090094059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Durybel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 17.123.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement le 2 juin 2009, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Par cette même assemblée les mandats des Administrateurs Mme Anne-Claude FOLETTI, Promenade du Château, CH-1803 CHARDONNE, Mme Michelle-Geneviève NEUENSCHWANDER, Riau Graubon, CH-1082 CORCELLES-LE-JORAT et M. Marc-André MEYLAN, Chemin de la Vuachère 39, CH-1012 LAUSANNE ainsi que celui du Commissaire aux comptes FIDALIS S.A., (anciennement dénommée PFEFFERLE, SULMONI & ASSOCIES S.A.) Ch. du Trabandan 28, CH-1001 LAUSANNE, ont été renouvelés pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour DURYBEL S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2009078694/22.

(090094003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Mamimama Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.749.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Etienne Gillet, expert comptable, né à Bastogne le 19/09/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009078712/16.

(090093413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Greenwich Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 50.759.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Etienne Gillet, expert comptable, né à Bastogne le 19/09/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009078710/16.

(090093379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Denebola, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.465.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009078706/16.

(090093332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Reinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.217.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009078715/16.

(090093451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.005.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2009078342/10.

(090092864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

KCTG Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 403.087.157,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.747.

—
Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Hernandez
Manager

Référence de publication: 2009078349/12.

(090093172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 189.038.262,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.220.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Hernandez
Manager

Référence de publication: 2009078364/12.

(090093195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Soludec-Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078368/10.

(090092845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Sales Business Materials, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 18, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 22.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078371/10.

(090092826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078373/10.

(090092873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.215.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Hernandez
Manager

Référence de publication: 2009078365/12.

(090093190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Maxime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3380 Noertzange, 62, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 29.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078375/10.

(090093010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Via Media Production, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 225, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 107.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078376/10.

(090093001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Anadolu Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 102.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078377/10.

(090093004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Nicko et Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 73.516.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078378/10.

(090093066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

**Royal Holding Limited (S.A.), Société Anonyme,
(anc. Royal Holding Limited (S.à r.l.)).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 145.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009078399/206/14.

(090093268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.616.

La Société constituée suivant acte reçu par Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 mars 1999, numéro 140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.

Signature

Référence de publication: 2009077417/13.

(090091661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Tecto Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009077513/11.

(090092306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Bulgarian Acquisition Company VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.222.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 11 juin 2009

1. Il résulte d'une décision des autorités compétentes de la ville de Muscat, Sultanat d'Oman, que le code postal de la ville de Muscat a été modifié et sera désormais 100 au lieu de 113.

Par conséquent, il convient de lire l'adresse de Monsieur Warith Al-Kharusi, gérant A de la Société, comme suit:

State General Reserve Fund

Waljat Street, Way 9105

P.C. 100, Muscat

Sultanat d'Oman

2. Par ailleurs, il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l., associé unique de la Société (l'Associé Unique) en date du 11 juin 2009, que la Société a constaté et accepté la démission de Madame Rawan Al-Said en tant que gérant A de la Société avec effet au 12 novembre 2008.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Warith Al-Kharusi, gérant A
- Monsieur Faisal Al-Riyami, gérant A
- Monsieur Niraj Sethi, gérant A
- Luxembourg International Consulting S.A., gérant B
- Monsieur Alexis Kamarowsky, gérant B
- Monsieur François Manti, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bulgarian Acquisition Company VI S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009078152/30.

(090092620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Onil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 117.377.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077524/10.

(090092272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Soares-Goncalves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 23B, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.964.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077526/10.

(090092280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Eurofield S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.993.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2009

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

2. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 27 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour EUROFIELD S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009078556/24.

(090092977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

New Technologies Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.630.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société EXTEREA MEDICAL HR SRL, établie et ayant son siège social à R - Str. Stirbei - Voda 152 - B1.26B - Sector 1- Bucarest, Roumanie, Numéro registre de commerce: J40/8294/26.04.2007,

ici représentée par Madame Pascale TROQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bucarest le 9 juin 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est le seul et unique actionnaire de la société anonyme dénommée "New Technologies Lux", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 92630, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 443 du 23 avril 2003;

- Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10.-) chacune;

- Le mandant a acquis toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société;

- Le mandant détenant toutes les actions de la société a déclaré au notaire instrumentant qu'il a décidé irrévocablement:

- de dissoudre et de mettre la société en liquidation avec effet immédiat;

- de désigner le mandant comme liquidateur;

- Le mandant, en sa capacité de liquidateur de la société, déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de la société en liquidation ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, qu'en conséquence l'activité de liquidation a été terminée, et que tous les actifs restant sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, lequel est investi ainsi de tout l'actif.

- Le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus.

- En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la société a pris fin, est déclarée clôturée, la société ayant disparu et cessé d'exister.

- Comme conséquence de ce qui précède, les titres au porteur représentant le capital social de la société ont été annulés en présence du notaire instrumentant.

- Les livres et documents de la société seront conservés au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt pendant cinq ans. Pour les publications et les dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P.Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2009. Relation: EAC/2009/7401. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009079456/272/50.

(090095112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.